



COMMUNE DE GOESDORF
1, op der Driicht
L-9653 GOESDORF

GOESDORF, le 21 août 2020

Avis

Conformément à l'article 24, § 1 de la **loi modifiée du 19 décembre 2018 relative à l'eau**,
il est porté à la connaissance du public qu'une **demande d'autorisation** a été présentée

par: **Administration de la nature et des forêts - Service des forêts**

pour l'objet: **Renaturation des cours d'eau "Dirbach" et "Schlirbech" à Goesdorf (Buederscheid)**

à l'adresse: **Buederscheid(Goesdorf)**

La demande avec les documents y afférents puissent être consultés au secrétariat de la commune de Goesdorf pendant les heures d'ouverture de bureau.

Jean-Paul MATHAY
Bourgmestre